

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 juillet 2013

REDONNER DES PERSPECTIVES À L'ÉCONOMIE RÉELLE ET À L'EMPLOI INDUSTRIEL -
(N° 1037)

Retiré

AMENDEMENT

N ° CE11

présenté par
M. Tardy

ARTICLE 2

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les modalités d'affectation de la pénalité ne doivent pas être reportées six mois après la promulgation.

La réflexion sur une telle affectation doit avoir lieu en amont de l'adoption du texte.